

leurs, d'un comité consultatif mixte Canada-Nouvelle-Zélande offre des moyens et des rouages pour régler avec plus d'efficacité une grande variété de problèmes bilatéraux.

Le comité consultatif devra d'ailleurs se réunir à l'échelon ministériel ou à l'échelon des hauts fonctionnaires, au moins tous les deux ans, et sera libre alors de discuter tous les sujets d'intérêt commun.

Enfin, quatrième, le protocole prévoit des consultations préalables à toute modification importante du traitement tarifaire préférentiel qu'envisagerait l'une ou l'autre des deux parties.

Étant donné que l'accord de commerce original entre le Canada et la Nouvelle-Zélande, signé en 1932, a été présenté au Canada à titre de loi du Parlement, le protocole qui le modifie doit être présenté à titre de loi modificatrice. En approuvant le protocole aux fins d'acceptation officielle par le Canada, le cabinet a décidé par conséquent que ce projet de loi modificateur, qui s'impose, doit être également présenté au Parlement.

Et j'espère que les honorables députés seront prêts à accepter le bill S-4 et à le déférer au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

Je comprends bien les propos tenus par l'honorable député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), mais je pense que comme ce projet de loi est un projet de loi présenté par le ministre des Affaires extérieures, il a été convenu que, selon la procédure habituelle de la Chambre, il devait être déféré au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

A tout événement, je pourrai interroger certains de mes collègues qui ont plus d'expérience parlementaire que moi, pour voir s'ils ne pourront pas trouver une autre façon de traiter de ce projet de loi en comité, de façon qui pourrait satisfaire l'honorable député.

L'hon. M. Lambert: Monsieur l'Orateur, pourquoi le comité des finances, du commerce et des questions économiques existe-t-il alors?

[Traduction]

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, je voudrais en premier lieu féliciter le secrétaire parlementaire de son exposé. Sans vouloir être aussi bref que lui, je ne me livrerai pas à une longue exégèse de ce projet de loi. Je crois qu'il est bon que les secrétaires parlementaires prennent une part active à l'élaboration des lois. Je remarque cependant qu'il n'apparaît pas qu'un ministre ait assisté à la discussion de ce texte à l'autre endroit, à quelque étape que ce soit.

Je ne crois pas que ce bill soit aussi inoffensif qu'il ne semble à première vue. Je pense qu'il pourra éventuellement s'avérer beaucoup plus important qu'il n'en a l'air. C'est une mesure intéressante en ce sens qu'il s'agit d'un traité bilatéral qui n'a jamais été révisé depuis 38 ans. Je dois faire appel à mes souvenirs personnels. J'avais 11 ans lors de la campagne électorale de 1930 et je me rappelle que tout le monde parlait alors du beurre de Nouvelle-Zélande, puis survint un homme qui allait conquérir les marchés du monde entier et rendre le protectionnisme beaucoup plus avantageux pour l'agriculteur que ne l'avait jamais été le libre-échange.

Sur la scène politique des années 30, nous avons un chef puissant à forte personnalité. Il n'est pas et n'a

jamais été mon chef conservateur favori, mais il a accompli beaucoup de choses en matières économiques. Sa conception du Commonwealth, comme on l'appelait alors, était fort intéressante. Même si Bennett ne faisait aucun cas du concept idéaliste du libre-échange, il s'est disputé là-dessus avec son ami, lord Beaverbrook, il croyait en fait au libre-échange et l'accord conclu en 1932 avec la Nouvelle-Zélande et toujours valable, était une idée à lui. Il convient aussi, je pense, à la veille de la conférence des premiers ministres du Commonwealth, que nous débattions ce soir une mesure qui émane directement d'un protocole signé il y a quelque mois par notre premier ministre (M. Trudeau) et le premier ministre de la Nouvelle-Zélande. Nous débattons une mesure dont l'origine remonte au centralisme du Canada dans les affaires du Commonwealth.

Au fil des ans, nous avons connu des époques où le Canada et les dirigeants canadiens imprimaient une orientation précise à l'Empire, comme on l'appelait autrefois, et au Commonwealth des Nations, ainsi qu'on l'a dénommé par la suite et jusqu'à ce jour. Il suffit de penser à sir Robert Borden qui fut, à bien des égards, le Père du Commonwealth moderne; à Meighen qui, pour autant que cette région du monde intéressait le Commonwealth, mit l'accent sur le Pacifique lors de la Conférence de 1922. Et nous songeons à Bennett qui, dans les années 30, fit cette proposition, choquante à l'époque, de tenir les conférences ailleurs qu'en Grande-Bretagne et qui, en une époque caractérisée par un désolant nationalisme économique, n'hésitait pas à aborder les problèmes de front dans l'espoir de créer, au moyen d'accords conclus par les pays du Commonwealth, une sorte de supranationalisme. Si les espoirs de Bennett ne se sont pas réalisés et si le monde ne resta empêtré que pendant trop longtemps dans un bourbier économique, certains de ces accords ont surmonté—et bien surmonté—l'épreuve du temps, et c'est l'un d'entre eux que nous examinons ce soir.

Nous sommes aux antipodes de la Nouvelle-Zélande mais à bien des égards, nous sommes très près de ce membre aîné du Commonwealth. A l'Assemblée générale des Nations Unies, j'ai pu remarquer une certaine corrélation entre les prises de position de notre pays et celles de la Nouvelle-Zélande sur bon nombre de questions, et très souvent nous partagions les mêmes points de vue. Je crois qu'il importe de toujours nous rappeler que ce Commonwealth tient à un lien des plus ténu entre tous les États et associations particulières de groupements à l'intérieur du Commonwealth. Il va de soi que nous ne saurions être aussi près de la Nouvelle-Zélande en matière de défense que l'est l'Australie. Nous pouvons et devrions être beaucoup plus près, je crois, des Antilles. Ainsi donc le Commonwealth embrasse tout un ensemble d'ententes bilatérales et parfois même trilatérales, toutes intervenues dans le cadre de la plus originale et de la plus intéressante des institutions.

● (9.00 p.m.)

Nous entendons dire une fois de plus que le Commonwealth est menacé, qu'il va se démembrer. J'ai été sidéré d'entendre dire ce soir à Radio-Canada que le premier ministre (M. Trudeau) avait même déclaré publiquement que dans certaines circonstances, il se pourrait peut-être